

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

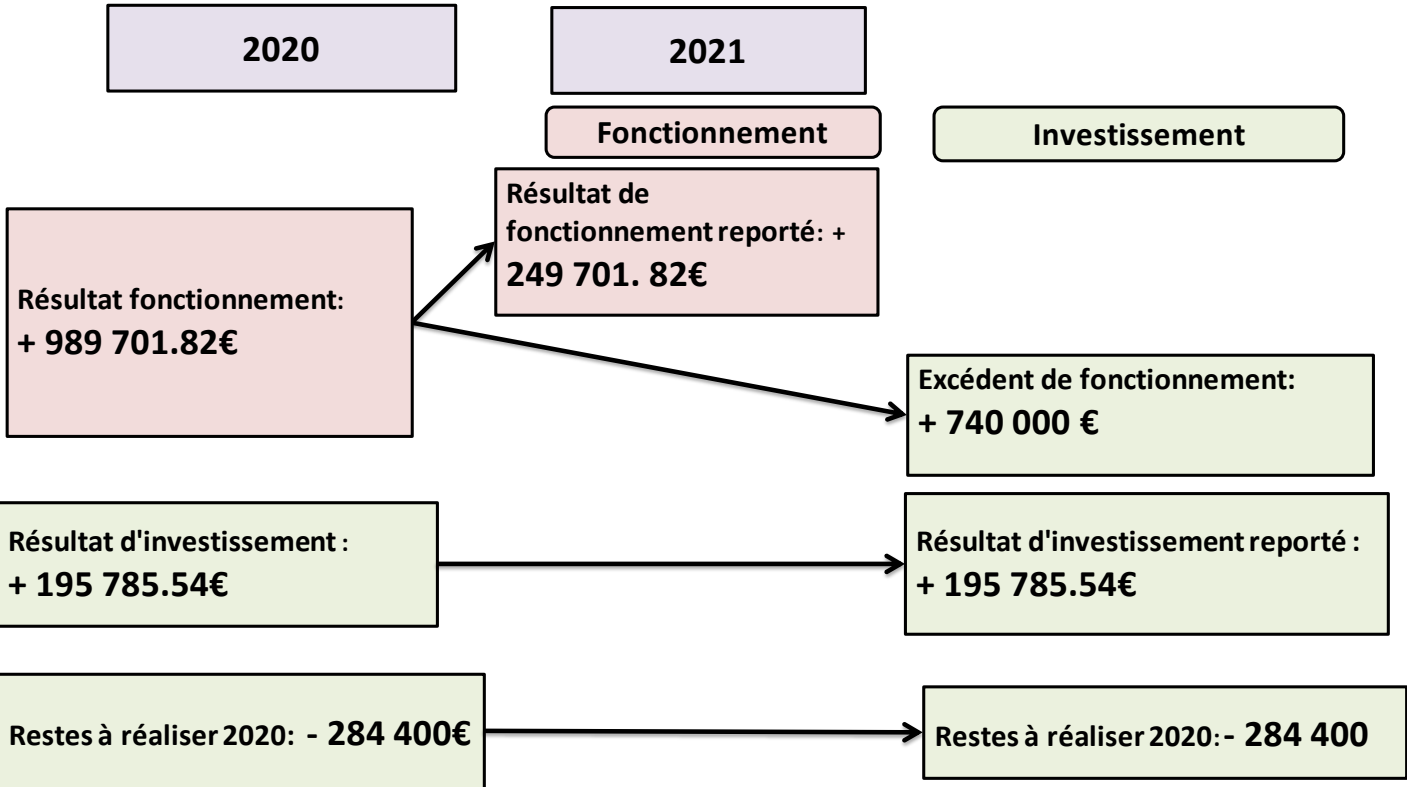
Ce projet de budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Département, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à enrichir le patrimoine.

Cette préparation budgétaire 2021 a été marquée d'une part par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et d'autre part par le transfert de la gestion comptable de la trésorerie de Neuilly en Thelle vers le Service de gestion Comptable de Méru qui a généré un retard dans la présentation des résultats budgétaires 2020.

Le budget 2021 intègre les résultats budgétaires anticipés de l'année précédente



STRUCTURE BP 2021 AVEC RESTES A REALISER

Dépenses		Recettes				
FONCTIONNEMENT	2 910 302.00 €	Charges à caractère général:	909 850.00 €	Résultat fonct. 2020	249 701.82 €	
		Charges de personnel:	1 120 000.00 €	Atténuation de charges	15 000.00 €	
		Autres charges de gestion courante	186 100.00 €	Produit des services	5 500.00 €	
		Charges financières	57 000.00 €	Travaux en régie	20 000.00 €	
		Charges exceptionnelles	2 500.00 €	Impôts et taxes	2 004 200.00 €	
		Dépenses imprévues	33 622.00 €	Dotations et participations	599 000.00 €	
				Autres produits gestion courant	6 900.00 €	
		Amortissement immobilisations	11 230.00 €	Produits exceptionnels	10 000.18 €	
		Virement à la section investissement:	590 000.00 €		Virement de la section de fonctionnement:	590 000.00 €
INVESTISSEMENT	2 281 500.00 €	Remboursement d'emprunt	236 000.00 €	Résultat investisst 2020	195 785.54 €	
		Annulation titre	6 500.00 €	Excédent fonctionnt 2020	740 000.00 €	
		Travaux en régie	20 000.00 €	FCTVA, cession immmo.	70 000.00 €	
		Besoins en équipement	2 019 000.00 €	Subventions d'équipement	148 700.00 €	
				Recettes immo incorporelles (O)	0.00 €	
				Amortissement immobilisations	11 230.00	
				Emprunt	525 784.46 €	
TOTAL:		5 191 802.00 €			5 191 802.00 €	

Le budget 2021 présente une évolution négative des capacités d'autofinancement (-7.4 %) en raison d'une progression des recettes réelles de fonctionnement (+0.4%) plus faible que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+3 %). Le niveau des dépenses réelles d'investissement progresse (+1.2 %) alors que les recettes réelles d'investissement nécessaire à leur couverture diminue (- 22.6 %).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

II.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 représentent **2 883 402 euros**, en augmentation de **+0.34 %**.

L'évolution des recettes de fonctionnement hors reprise des résultats antérieurs se présente de la façon suivante :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
Sous total	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 728 317.53	2 869 770.00	2 883 402.00
Total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 748 317.53	2 889 770.00	2 903 402.00

Fiscalité

L'évolution des recettes de fonctionnement est en partie liée à la progression des bases fiscales.

En raison de la suppression de la taxe d'habitation (les communes retrouveront un pouvoir de déterminer le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires en 2023), la Commune perçoit à partir de cette année la part de la taxe foncière départementale. Ainsi le taux de 33.21 % est augmenté de 21.54 % correspondant au taux départemental.

Toutefois, en application des mécanismes issus de la loi de finances pour 2020, la progression des recettes est diminuée par l'application d'un coefficient de minoration car la Commune aurait été surcompensée de 39 K€.

A cette réforme s'ajoute la disposition issue de la loi de finances pour 2021 qui diminue de moitié les bases de taxe foncière des établissements industriels. Cette diminution est compensée par un mécanisme d'allocation versée par l'Etat. Pour Sainte Geneviève la compensation est de l'ordre de 103 K€.

Ainsi même si le chapitre impôts et taxes diminue (-2.88%), le chapitre dotation composé notamment des allocations de compensations fiscales progresse (+11.36%).

Au final, la Commune bénéficie d'une progression de ses produits fiscaux (recettes fiscales et recettes des allocations) :

	Produits fiscaux 2020	Produits fiscaux 2021
Taxe d'Habitation (TH)	612 174.00	-
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1 042 502.00	1 626 622.50
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	39 434.00	39 286.11
Allocation compensation TFB	5 440.00	103 809.00
Allocation compensation TFNB		3 516.00
Allocation compensation TH	24 807.00	17 902.00
Coefficient correcteur		- 39 643.00
TOTAL	1 724 357.00	1 751 492.61

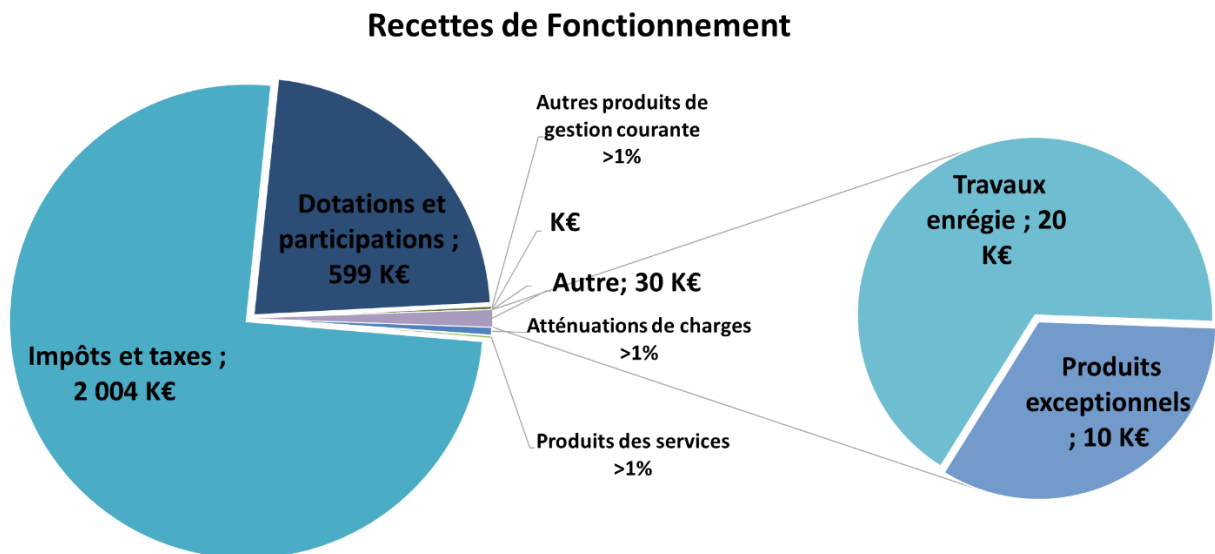
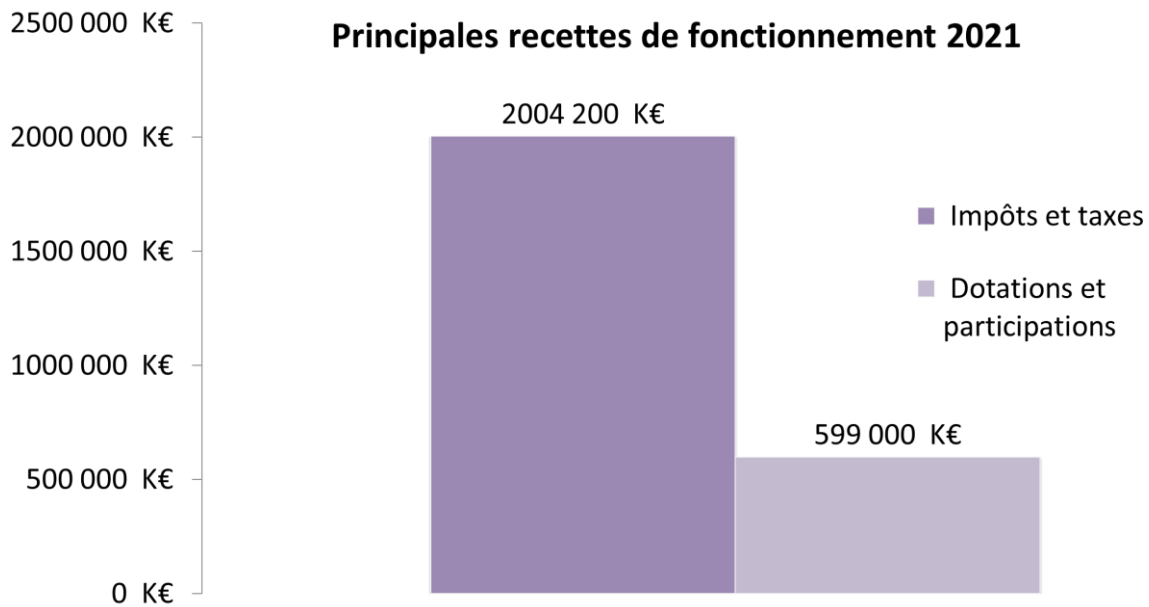
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La progression de la DGF et particulièrement de l'une de ses composantes, la Dotation de Solidarité Rurale dite « cible », en 2020, devrait se maintenir en 2021.

Il s'agit de l'un des effets liés à la progression de la population, de la voirie et des ratios synthétiques (potentiel fiscal) utilisé pour déterminer le montant des dotations.

Détail des recettes de fonctionnement

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	934 200.00	871 500.00	909 850.00
012	Charges de personnel	1 078 000.00	1 084 000.00	1 120 000.00
65	Autres charges gestion courante	157 000.00	170 700.00	186 100.00
66	Charges financières	61 000.00	65 000.00	57 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 700.00	3 700.00	2 500.00
022	Dépenses imprévues FoncT	36 228.53	47 660.00	33 622.00
042 - 6811	Dotations aux amortissements	10 189.00	10 210.00	11 230.00
023	Virement à la section d'investissement	468 000.00	637 000.00	590 000.00
Sous total	DEPENSES REELLES	2 270 128.53	2 242 560.00	2 309 072.00
Total	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 748 317.53	2 889 770.00	2 910 302.00



II.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2021 représente **2 309 072 euros** en progression de **2.97 %**.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Sous total	DEPENSES REELLES	2 270 128.53	2 242 560.00	2 309 072.00
Total	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 748 317.53	2 889 770.00	2 910 302.00

L'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 est essentiellement dû à la progression des charges à caractère générale (+4.40 %) et de la masse salariale (+3.32 %). Les charges à caractères générales évoluent à la hausse en raison du montant plus important réglé à l'ILEP pour l'exécution de la DSP de gestion de l'accueil de loisirs et également en partie par rapport aux frais de fonctionnement des bâtiments et particulièrement du restaurant scolaire. Il est à noter également la forte augmentation de la redevance réglée par la Commune pour le ramassage de ses déchets résiduels (+6 K€).

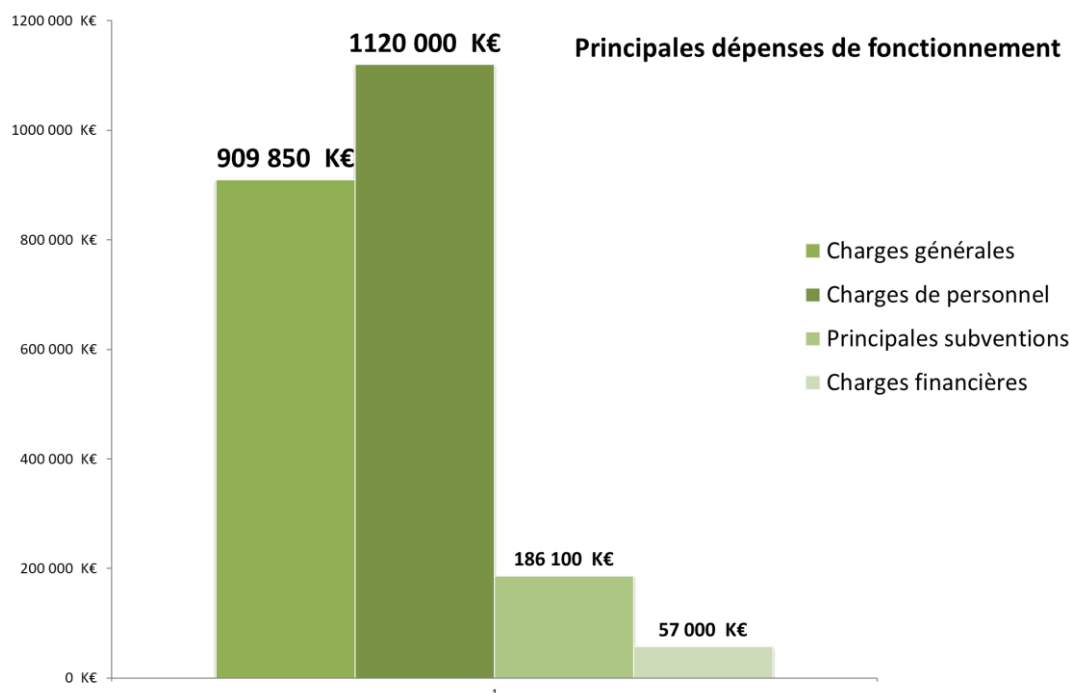
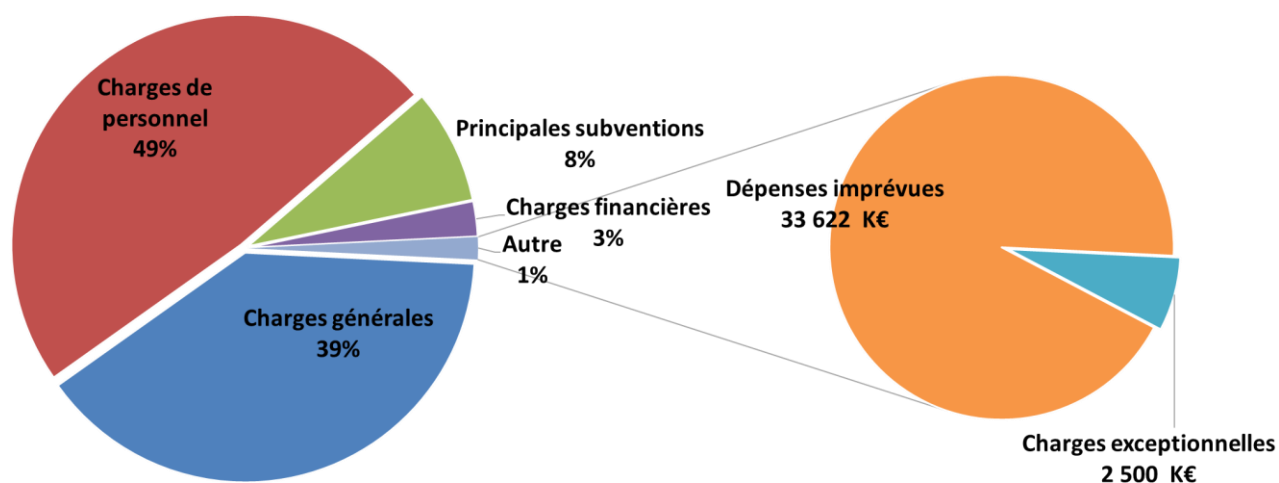
La progression de la masse salariale s'explique essentiellement cette année par le recours à du personnel remplaçant en raison du placement en congé pour indisponibilité physique de 2 agents. Il est à noter qu'en compensation une partie des rémunérations versées sont remboursées par l'assurance en prestations statutaires et que l'on retrouve en recettes de fonctionnement.

L'embauche d'un agent au service technique préalablement recruté en apprentissage et l'augmentation du volume des personnels remplaçants pour gérer la crise sanitaires expliquent également en partie cette évolution.

Détail des dépenses de fonctionnement

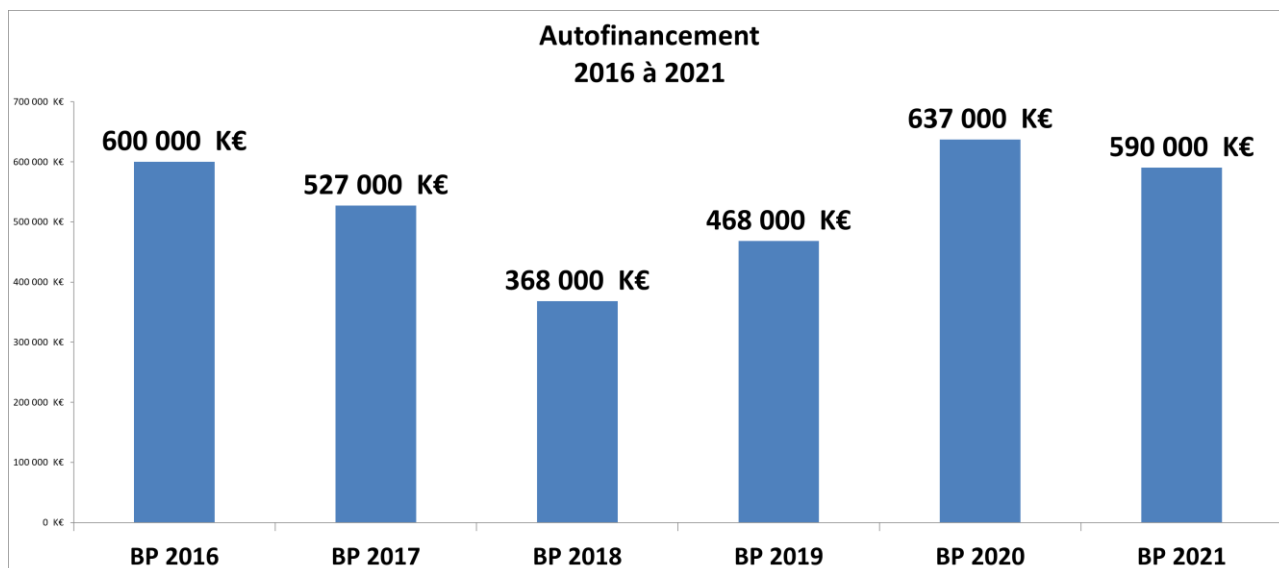
		BP 2019	BP 2020	BP 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	934 200.00	871 500.00	909 850.00
012	Charges de personnel	1 078 000.00	1 084 000.00	1 120 000.00
65	Autres charges gestion courante	157 000.00	170 700.00	186 100.00
66	Charges financières	61 000.00	65 000.00	57 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 700.00	3 700.00	2 500.00
022	Dépenses imprévues FoncT	36 228.53	47 660.00	33 622.00
042 - 6811	Dotation aux amortissements	10 189.00	10 210.00	11 230.00
023	Virement à la section d'investissement	468 000.00	637 000.00	590 000.00
Sous total	DEPENSES REELLES	2 270 128.53	2 242 560.00	2 309 072.00
Total	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 748 317.53	2 889 770.00	2 910 302.00

Dépenses de fonctionnement



III. 3 Solde entre recettes et dépenses de fonctionnement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement 2021 est évalué à 590 000 €, en diminution par rapport à 2020 (-7.4 %).



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les recettes réelles d'investissement, atteignent **1 680 K€ (-8.27 %)**.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
Sous total	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 024 198.51	1 831 790.00	1 680 270.00
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 492 198.51	2 479 000.00	2 281 500.00

Ainsi le niveau des subventions d'investissement est en baisse (- 56,01%), ce qui s'explique essentiellement par l'attente des demandes de subventions qui ont été déposés auprès des organismes financeurs.

Le niveau d'autofinancement par la section de fonctionnement est en augmentation (+4.15%) avec 590 K€ de virement de la section de fonctionnement et 740 K€ liés à l'affectation du résultat excédentaire de 2020.

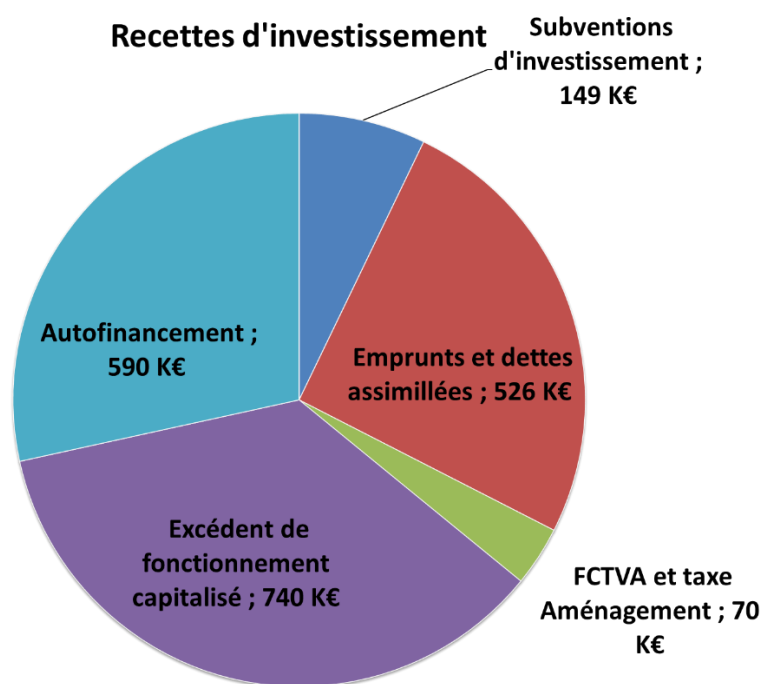
Il convient de souligner que le résultat d'investissement antérieur 2020 est positif et permet d'autofinancer les dépenses d'investissement (195 K€).

Le niveau d'emprunt d'équilibre est en diminution et atteint 525 K€ (-11.45 %).

- Les principales recettes 2021:
 - Les subventions d'investissement (148 K€) comprenant notamment le solde des recettes pour le restaurant scolaire
 - Les recettes de FCTVA (40 K€)
 - La Taxe d'Aménagement perçue sur les constructions nouvelles devrait progresser à 30 K€
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (CAF) qui augmente par rapport à 2020 (740 K€)

Détail des recettes d'investissement

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
001	Solde d'exécution d'inv reporté (excédent)			195 785.54
001	Intégration résultat asst			
10	DOTATIONS (hors 1068)	390 000.00	260 000.00	70 000.00
1068	Excédent antérieur reporté fonction	400 000.00	640 000.00	740 000.00
13	Subventions d'investissement	734 900.00	338 000.00	148 700.00
16	Emprunts & dettes	1 489 109.51	593 790.00	525 784.46
20	Immobilisations incorporelles	-	-	
024	Produits des cessions d'immo	-	-	
40	Opérations de transfert entre section	10 189.00	10 210.00	11 230.00
41	Opérations patrimoniales			
021	Virement de la section de fonctionnement	468 000.00	637 000.00	590 000.00
Sous total	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 024 198.51	1 831 790.00	1 680 270.00
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 492 198.51	2 479 000.00	2 281 500.00



III.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le niveau des dépenses réelles d'investissement en 2021 de **2 261 K€** sont en diminution (-8.03 %).

Les dépenses d'investissement se partagent principalement entre les opérations d'équipement en progression (**2 019 K€ ; +2.28 %**) avec les nouvelles opérations d'équipement et le remboursement du capital des emprunts qui a progressé (**236 K€ ; +2.61%**) lié à la souscription d'un emprunt pour la construction du restaurant scolaire.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
Sous total	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 472 198.51	2 459 000.00	2 261 500.00
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 492 198.51	2 479 000.00	2 281 500.00

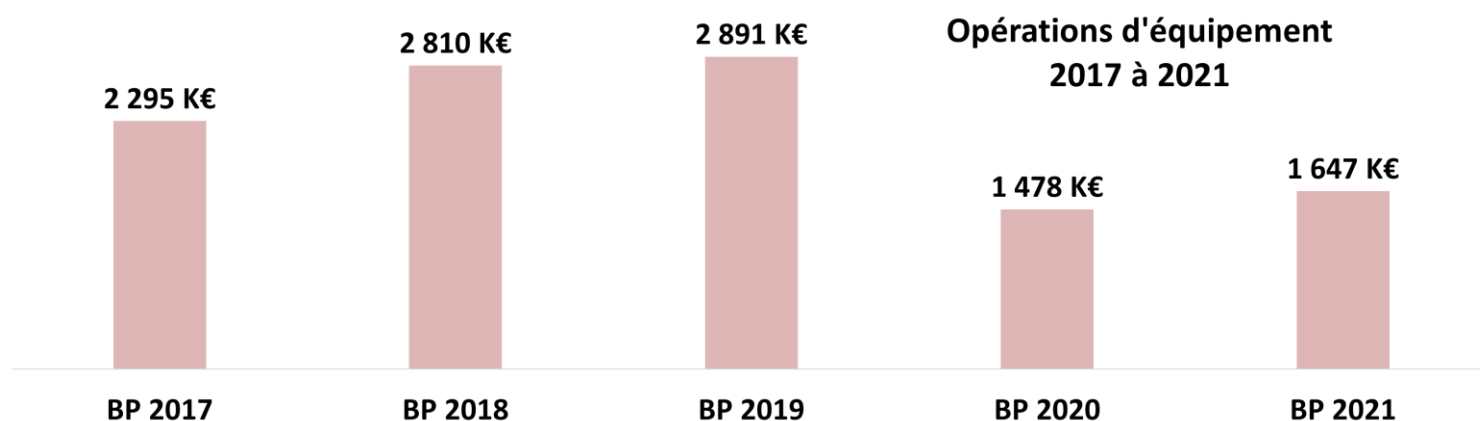
Les principales opérations suivantes :

- Aménagement d'un dispositif de gestion des eaux pluviales rues de Méru, de Noailles et de Laboissière) (337 K€)
- Aménagement d'un parking pour les services périscolaire et le scolaire (265 K€)
- Travaux de sécurisation de la rue de La Chapelle (223 K€)
- Aménagement d'un parking au Centre Yves Montand (107 K€)
- Travaux dans les bâtiments scolaires (142K€) et les bâtiment communaux (66 K€)
- Acquisition de matériels avec l'achat de véhicules pour le service technique (85 K€)
- Seconde phase d'installation du dispositif de vidéoprotection (91 K€)
- Jardins familiaux (63 K€)

Les autres investissements majeurs sont en cours d'élaboration afin d'être mis en œuvre lors des prochains exercices budgétaires : salle socioculturelle, rue du Placeau et médiathèque.

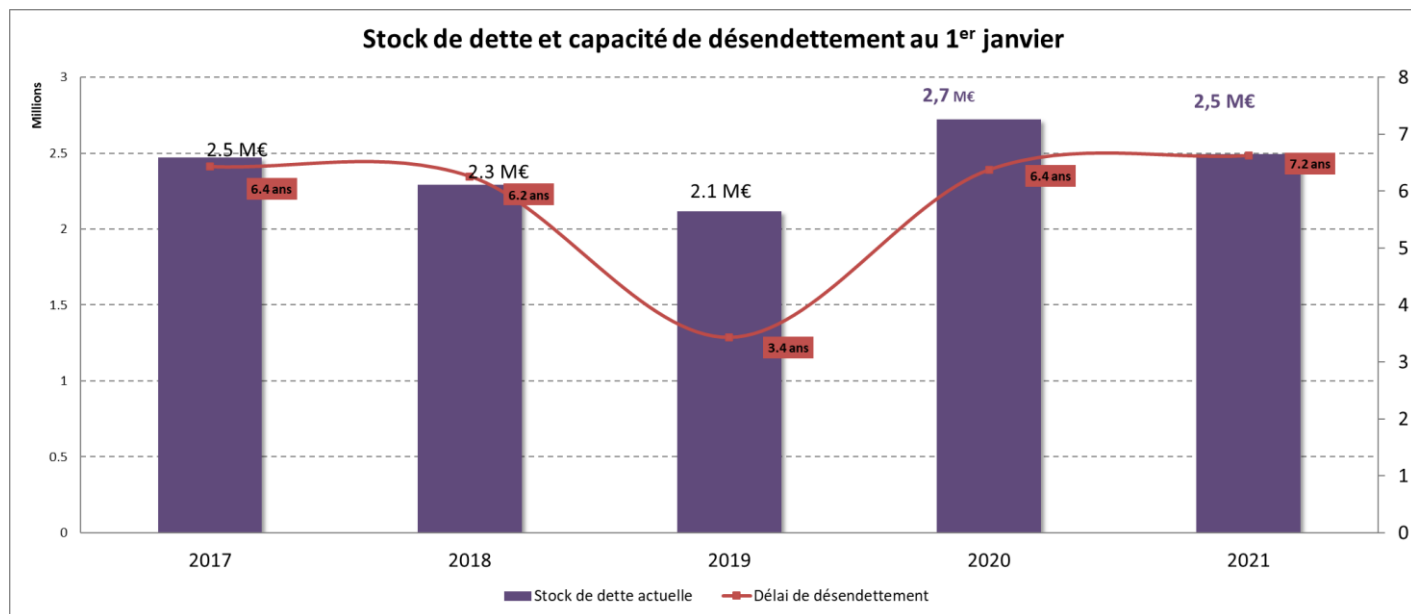
Détail des dépenses d'investissement

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution d'inv reporté	367 898.51	223 908.63	-
10	DOTATIONS (hors 1068)	13 400.00	30 700.00	6 500.00
16	Remboursement d'emprunts	200 000.00	230 000.00	236 000.00
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Opérations d'équipement	2 890 900.00	1 974 391.37	2 019 000.00
23	Immobilisations en cours			
040 - (dont trx €	Opérations de transfert entre section	20 000.00	20 000.00	20 000.00
41	Opérations patrimoniales			
Sous total	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 472 198.51	2 459 000.00	2 261 500.00
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 492 198.51	2 479 000.00	2 281 500.00



IV. ETAT DE LA DETTE

Après la souscription d'un emprunt de 800 K€ en 2019, l'encours de dette au 1er janvier 2021 atteint 2 492 K€.



L'ensemble des emprunts sont classés selon la charte dite Gissler en 1 A c'est-à-dire qu'il s'agit de produits financiers ne présentant aucun risque.

La capacité de désendettement calculée en année et qui correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la Commune y consacrait l'ensemble de son épargne brute, atteint 7.2 années.

V. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

Principaux ratios

Ratio	Sainte Geneviève	Communes de même strate
DRF par habitant	690	756
RRF par habitant	789	909
Epargne brute par habitant	99	166
DRI hors emprunt par habitant	603	299
Dette par habitant	890	702

PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET 2021

BUDGET PRINCIPAL 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2020	BP 2021	Evol. en %		BP 2020	BP 2021	Evol. en %
Dépenses réelles de fonctionnement	2 242 560.00	2 309 072.00	+ 3.0%	Recettes réelles de fonctionnement	2 629 210.89	2 640 600.18	+ 0.4%
Dépenses d'ordre de fonctionnement (hors autofinancement)	10 210.00	11 230.00	+ 10.0%	Recettes d'ordre de fonctionnement	20 000.00	20 000.00	+ 0.0%
Virement à la section d'investissement	637 000.00	590 000.00	- 7.4%	Excédent de fonct. Reporté	240 559.11	249 701.82	+ 3.8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 889 770.00	2 910 302.00	+ 0.7%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 889 770.00	2 910 302.00	+ 0.7%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2020	BP 2021	Evol. en %		BP 2020	BP 2021	Evol. en %
Dépenses réelles d'investissement	2 235 091.37	2 261 500.00	+ 1.2%	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 238 000.00	958 700.00	- 22.6%
Dépenses d'ordre d'investissement	20 000.00	20 000.00	+ 0.0%	Recettes d'ordre d'investissement	647 210.00	11 230.00	- 98.3%
Déficit d'invest. Reporté	223 908.63	-	- 100.0%	Emprunt	593 790.00	525 784.46	- 11.5%
				Excédent d'invest. Reporté		195 785.54	
				Virement de la section de fonctionnement		590 000.00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 479 000.00	2 281 500.00	- 8.0%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 479 000.00	2 281 500.00	- 8.0%

TOTAL GÉNÉRAL		5 191 802.00		TOTAL GÉNÉRAL		5 191 802.00	
----------------------	--	---------------------	--	----------------------	--	---------------------	--